

Et oui, votre entreprise peut enfin cotiser à votre fonds de pension !

MARIUS S. BRISSON

Collaboration spéciale

Les entrepreneurs et professionnels incorporés ont enfin accès, depuis 5 ans, à un « super produit financier » flexible, spécialement adapté à leurs besoins et conçu spécifiquement pour eux. Ce programme, lancé dans la foulée de la réforme fiscale fédérale de 2018, porte le nom de **Régime de retraite exécutif (RR-E)**.

Quoi de mieux que le témoignage d'un **entrepreneur et Gouverneur du parc industriel de Beauport, Denis Giguère – PDG-Le Groupe SG** – pour faire connaître ce « super produit financier » et démontrer **pourquoi il est si performant**.

« *Le Régime de retraite exécutif (RR-E), qu'on a décidé de mettre en place à l'invitation de Gestion Vigie, comporte une multitude d'avantages que je ne connaissais pas. Indéniablement, c'est un programme vraiment adapté à notre réalité d'entrepreneur et qui mérite d'être davantage connu* », de déclarer Denis Giguère.

Le **RR-E** – un produit de DESJARDINS ASSURANCES offert par le cabinet Gestion Vigie – partenaire exclusif de la CPI – est vraiment dans une « classe à part » avec les avantages suivants : **c'est l'entreprise qui cotise, déduction corporative des frais de gestion, à l'abri des créanciers, possibilité de transfert intergénérationnel et jusqu'à 1,5 M\$ de cotisations de plus que le REER.**

« *Pour moi, lorsque j'ai entrepris avec Gestion Vigie une révision de mes affaires personnelles et corporatives, j'ai été vraiment impressionné par tous les avantages du RR-E et aussi par la flexibilité incroyable du régime. Je le recommande fortement à tous nos collègues propriétaires-actionnaires des parcs industriels* », d'ajouter M. Giguère.

Afin de nous permettre d'apprécier les vertus du RR-E examinons un à un les bienfaits du régime.

L'entreprise qui cotise

Le temps de contribuer personnellement à un REER est révolu puisque, désormais avec le RR-E, c'est votre Société qui peut enfin souscrire à votre régime de retraite, sans être un avantage imposable et de façon totalement déductible pour elle.

Déduction corporative des frais de gestion

La question des frais est au cœur de la stratégie et tout se joue sur ce point. Les honoraires de gestion reliés aux conseils financiers sont déductibles et permettent de récupérer la TPS et la TVQ, ce qui est impossible avec le REER. Même chose pour les frais annuels. De plus, les cotisations ne sont pas assujetties aux charges sociales, ni aux retenues à la source.



Marius Brisson, Leader, Service Exécutif.

À l'abri des créanciers

De plus, chaque RR-E reçoit son propre numéro d'agrément de l'**Agence du revenu du Canada (ARC)** et est **100% à l'abri des créanciers**. Ce qui permet donc aux entrepreneurs de disposer d'une réserve d'argent à l'abri pour un éventuel « plan B ».

Transfert intergénérationnel

Le RR-E, comme le REER, offre une opportunité de fractionnement du revenu à la retraite avec le conjoint fiscal, mais, **seulement avec le RR-E**, au décès, dans le cas d'une entreprise familiale, le programme accorde au titulaire la **possibilité d'un transfert intergénérationnel à la faveur des enfants**. Un Régime exécutif fait profiter à la génération suivante de toutes les sommes accumulées sans impact fiscal immédiat.

1,5 M\$ de cotisations de plus que le REER

En permettant aux entrepreneurs d'investir à la fois dans un programme de cotisations déterminées (CD), volontaires additionnelles (CVA), puis de prestations déterminées (PD), **le RR-E atteint des résultats spectaculaires** avec un niveau de contributions en moyenne supérieure à 1,5 M\$ à la formule traditionnelle. Concrètement, **ça veut dire jusqu'à 500 000\$ d'économie fiscale additionnelle pour une entreprise**. En plus, il est possible de transférer tous ses REER dans le nouveau RR-E.

« *Pour moi, la meilleure décision que j'ai prise c'est d'effectuer une révision complète à 360 degrés de toutes mes affaires. J'ai été vraiment impressionné par les conseils et l'approche des professionnels de Gestion Vigie. C'est vraiment la bonne démarche à faire pour tout entrepreneur* », de conclure Denis Giguère.

Marius Brisson, Leader, Service Exécutif
Conseiller spécial, Bureau du Président
du conseil, CPI
1 855 222-2102/514 972-2154
mbrisson@parcindustriels.ca
www.parcindustriels.ca. ■